



**ARRÊTÉ DU MAIRE N°223/2024**  
**Prolongation de l'arrêté du Maire n° 219/2024**  
**Réglementant temporairement la circulation**

**Le Maire de SEYSSEL (Haute-Savoie),**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code de la route,  
Vu la demande de l'entreprise ARAVIS ENROBAGE - MACADAM, sise 433 route des Grands Bois PAE de la filière 74370 VILLAZ

Considérant que pour le bon déroulement des travaux de reprise d'affaissement de chaussée à Vens, il est nécessaire de réglementer la circulation de la route du Château au niveau du lieu-dit « Croutet »,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** A compter du vendredi 2 août 2024 et jusqu'au mardi 6 août 2024 inclus la circulation sera réglementée comme suit :

- **A Vens, Route du Château au niveau du lieu-dit « Croutet » – rétrécissement chaussée et/ou alternat manuel.**
- **Une déviation sera mise en place le mardi 6 août 2024.**

**ARTICLE 2 :** La signalisation provisoire réglementaire sera mise en place par l'entreprise ARAVIS ENROBAGE.

**ARTICLE 3 :** L'entreprise ARAVIS ENROBAGE s'engage à :

- ne pas entraver l'accès des services de secours devant intervenir en urgence sur le secteur ;
- ne pas entraver l'accès des services de secours devant intervenir en urgence sur le secteur ;
- conserver et à rendre le domaine public en parfait état.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et lieux habituels. Ampliation sera adressée :

- à l'entreprise ARAVIS ENROBAGE - MACADAM
- à la gendarmerie de Seyssel,
- au centre de secours de Seyssel.
- Au centre technique municipal de Seyssel.

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Seyssel, le 1<sup>er</sup> août 2024  
Par délégation du Maire,  
Le Maire Adjoint,  
Gilles CALLET

